

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL SENIORS

Article 1

1. Le championnat se déroule en 2 phases :

- une phase de championnat sur 3 niveaux
- une phase de classement sur 3 niveaux

2. Phase de championnat :

- **Pré-région (D1)** : 2 poules de 7 équipes (poules A et B)
- **Départementale 2 (D2)** : 2 poules de 7 équipes (poules C et D)
- **Départementale 3 (D3)** : x poules (E, F, G ...) de x équipes

3. Phase de classement :

- **Pré-région (D1)** : 1 poule haute (A) de 8 équipes, 1 poule basse (B) de 6 équipes
- **Départementale 2 (D2)** : 1 poule haute (C) de 8 équipes, 1 poule basse (D) de 6 équipes
- **Départementale 3 (D3)** : 2 ou + poules hautes et 2 ou + poules basses (en fonction du nombre d'équipes engagées)

4. En cas d'augmentation ou de diminution du nombre d'équipes engagées par rapport à la saison précédente, la commission sportive, après accord du bureau directeur du comité départemental, se réserve le droit de modifier le nombre de poules ou d'équipes par poule dans les divisions D3 des phases de championnat et de classement.

Article 2 – Composition des poules de championnat (cf schéma – page 90)

Les poules de championnat seront constituées en fonction des résultats du championnat de la saison précédente et des descentes du championnat régional. Un classement global de toutes les équipes disputant un championnat départemental, 1 à « x », sera établi (les équipes descendantes de Ligue seront en tête de classement suivi du classement départemental).

Ce classement pourra varier en fonction :

- du non réengagement d'équipe en championnat.
- du refus d'accession au niveau supérieur.
- de l'obligation d'une association de n'avoir qu'une seule équipe senior représentée par niveau en D1 et D2 (voir article 46).

La répartition des poules se fera comme suit :

Pré-région :

- Poule A : 1 – 3 – 5 – 7 – 9 – 11 – 13
- Poule B : 2 – 4 – 6 – 8 – 10 – 12 – 14

Qualification Départementale 2 :

- Poule C : 15 – 17 – 19 – 21 – 23 – 25 – 27
- Poule D : 16 – 18 – 20 – 22 – 24 – 26 – 28

Qualification Départementale 3 : poules géographiques

Article 3 – Composition des poules de classement (cf schéma – page 90)

Les équipes dans les poules de classement seront réparties en fonction du classement lors des phases de championnat comme suit :

Pré-région (D1) :

- Poule haute A : 4 premiers de PR poule A + 4 premiers de PR poule B
- Poule basse B : 3 derniers de PR poule A + 3 derniers de PR poule B

Départementale 2 (D2):

- Poule haute C : 4 premiers de PR poule C + 4 premiers de PR poule D
- Poule basse D : 3 derniers de PR poule C + 3 derniers de PR poule D

Départementale 3 (D3) :

En fonction du nombre d'équipes engagées, 1 ou 2 poules hautes seront constituées avec les x premiers de chaque poule, et 1 ou 2 poules basses seront constituées avec les x derniers de chaque poule.

Dans toutes ces poules hautes et basses, les résultats des matchs entre les équipes d'une même poule d'origine restent acquis pour la phase de classement.

Article 4 – Classement et titre

1. PRF – PRM (D1) :

L'équipe classée 1^{ère} de la poule haute A, remporte le titre et monte en championnat régional. Les 7 autres équipes participeront à la phase de championnat en PR (D1) la saison suivante.

Les équipes classées de 1 à 4 de la poule basse B participeront à la phase de championnat en PR (D1) la saison suivante. Les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de la poule basse B, joueront en D2 la saison suivante.

(cf schéma – page 90)

2. DF2 – DM2 :

Les équipes classées de 1 à 3 de la poule haute C montent en championnat PR (D1).
Les équipes classées de 4 à 8 participeront à la phase de championnat D2 la saison suivante.

Les équipes classées de 1 à 4 de la poule basse D participeront à la phase de championnat en D2 la saison suivante. Les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de la poule basse D, joueront en D3 la saison suivante.

(cf schéma – page 90)

3. DF3 – DM3 :

Le championnat DF3-DM3 sera établi en fonction du nombre d'équipes engagées.

(cf schéma – page 90)

Le nombre de descentes et de montées pourra être modifié en fonction du nombre de descentes du championnat régional à l'issue de la saison de la manière suivante :

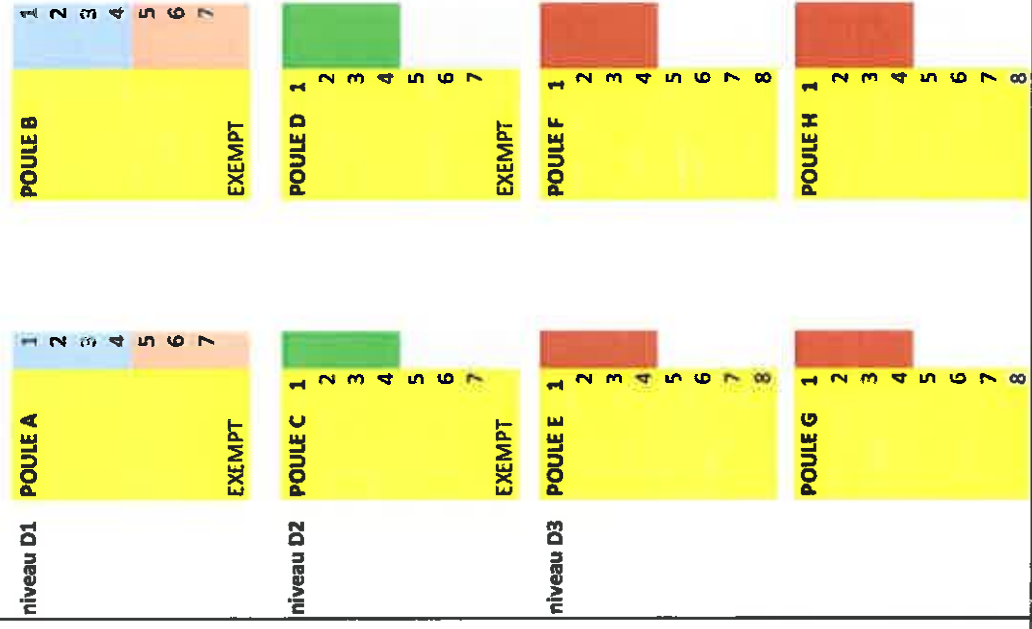
- Descente (s) du championnat régional = descente(s) supplémentaire (s) en D2 et en D3
- Maintien(s) ou montée(s) supplémentaire(s) en championnat régional = montée (s) supplémentaire (s) en PR (D1) et en D2.

Les formules de championnat sont susceptibles d'être modifiées en fonction du nombre total d'équipes engagées.



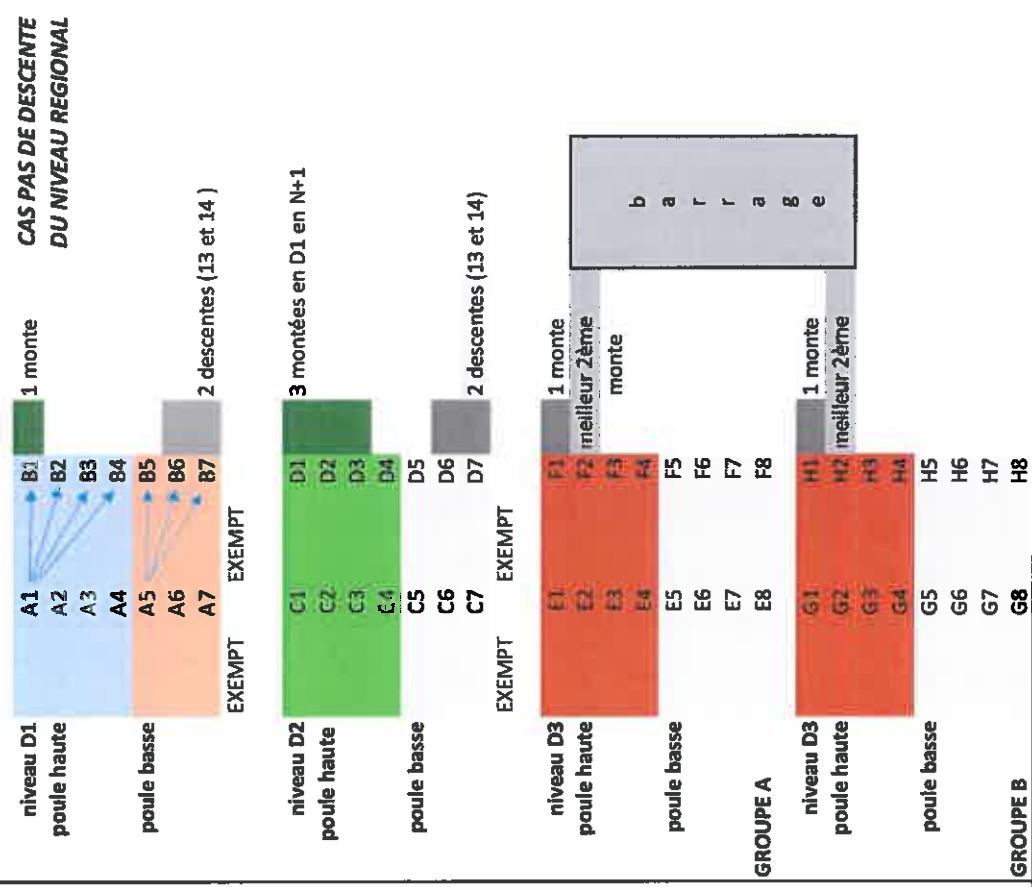
1ERE PHASE DE OCTOBRE A FEVRIER

Phase de championnat



2EME PHASE DE FEVRIER A MAI

Phase de classement



ANNEE N

